

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2017

Transfert de la compétence "gaz" au Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour le transfert de compétence gaz au Syndicat Départemental d'Énergie 35.

Droit de préemption urbain. Examen de 3 déclarations d'aliéner :

- bien situé 14 rue des Camélias : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.
- bien situé 3 rue des Camélias : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.
- bien situé 5 rue des Croisettes : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter.

Service technique : acquisition d'un camion-benne d'occasion

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'achat d'un camion benne de 94 035 km au prix de 14 900 € ht soit 17 880 € ttc (avec carte grise = 18 277.76 € ttc).

Tarifs des services périscolaires pour l'année 2017-2018 (garderie, restaurant, TAP)

- Pour le restaurant scolaire et la garderie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire pour l'année scolaire 2017-2018 les tarifs appliqués en 2016-2017, à savoir :

Garderie : matin avant 8h = 1.60 €
 matin à partir de 8h = 1.40 €
 soir jusqu'à 18h15 (avec goûter) = 1.85 €
 soir à partir de 18h15 = 0.95 €
 pénalité/enfant/15mn retard après 19h15 = 5 €.

Restaurant scolaire : 3.95 € le repas.

- Pour les Temps d'activités péri-éducatives, après vote (2 abstentions et 15 voix "pour"), le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année scolaire 2017-2018 les tarifs appliqués en 2016-2017, à savoir :

- participation des familles du Theil de Bretagne = 35 €/enfant
- participation des familles des communes extérieures = 103 €/enfant.

Personnel communal : modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à la modification du tableau des effectifs pour les agents remplissant les conditions pour être promus.

Etude "zones humides" proposée par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche : mise en place d'un groupe de travail.

Le Conseil Municipal désigne les membres de la commission communale d'urbanisme et les personnes désignées pour l'inventaire des cours d'eau suivant la délibération du 18 mai 20115.